

## ECO 216

### Nettoyant biotechnologique d'égrossant a froid

Version : 06/2020

#### Propriétés :

**ECO216** est utilisable pour le **dégrossage à froid** et la **désinfection des mains et du matériel** pouvant entrer en contact avec des denrées alimentaires (conforme à l'arrêté du 08/09/1999). C'est un **solvant nouvelle génération à séchage rapide**. Il possède un **pouvoir IKB élevé**. Il dissout rapidement : graisses, huiles d'origine minérale et végétale, goudrons, cires, résines, encres et les poussières de caoutchouc... Il ne laisse aucun résidu après évaporation.

**L'utilisation de l'ECO216 réduit l'impact sur l'environnement et la santé** contrairement au trichloréthylène ou tout autres solvants halogénés. Il constitue donc une alternative favorable aussi bien en termes de performances qu'en termes de sécurité. Il est **exempt de solvants fluorés et/ou chlorés** tels que trichloréthylène, perchloréthylène, HCFC 141 b, chlorure de méthylène ou solvants bromés... Il est **neutre et sans effet sur les métaux**.

#### Caractéristiques :

**Aspect** : liquide limpide  
**Couleur** : Incolore  
**Densité à 20°C** : 0.93 +/- 0.5

**Point éclair** : < 21°C  
**IKB** : > 170



#### Utilisations :

Il est utilisé pour le **nettoyage et la dégrossage rapide des surfaces** en acier, aluminium, cuivre, certains plastiques... Sans laisser de traces. Il facilite les opérations de collage, mise en peinture, décolletage, polissage, ou de maintenance sur machines d'imprimeries ou de mécanique générale...

Conditions d'emploi et de stockage : consulter la fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### Mode d'emploi :

Il s'emploie à **état pur et à froid**. Appliquer à l'aide d'un chiffon imbibé, d'un pinceau ou par trempage, dans un local disposant d'une ventilation suffisante ou d'un extracteur de vapeurs adapté aux postes de travail. Sur les plastiques sensibles (transparents), faire un essai préalable de compatibilité chimique est recommandé au préalable.

#### Conformité à la législation :

Préparation en conformité au règlement (CE) n°272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.